

Secrétariat d'Etat Auprès du Premier  
Ministre chargé du Budget  
et du Portefeuille de l'Etat  
21-08-2018  
Le Contrôleur Financier  
BEUGRÉ KASSI

Arrêté n° **F266** /MEF/DGTCP/IGT du **06<sup>th</sup> SEPT 2018**  
portant mise en débet de Monsieur DIE BI BEY Dominique  
Receveur de l'Impôt Foncier d'Abobo I

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014 -336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 64-240 du 26 juin 1964 portant réglementation en matière de responsabilité et de débits des comptables publics et les textes qui l'ont modifié;
- Vu le décret n° 71-167 du 25 mars 1971, modifiant le décret n° 69-304 du 4 juillet 1969, portant fixation des garanties que les comptables publics, fonctionnaires et agents assimilés doivent constituer avant leur installation ou leur prise de fonctions et précisant les modalités de constitution de ces garanties ;
- Vu le décret n° 2014-416 du 9 juillet 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 2015-509 du 08 juillet 2015 portant nomination de Trésoriers Généraux à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2018- 614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018- 617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2018- 618 du 10 juillet 2018 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

- Vu L'arrêté interministériel n° 0010/MBPE/MEF du 12 avril 2017 portant nomination de Receveurs de l'Impôt Foncier à la Direction Générale des Impôts ;
- Vu le procès-verbal de vérification ciblée des paiements des impôts et leur comptabilisation à la Recette de l'Impôt Foncier d'Abobo 1 en date du 22 janvier au 16 février 2018,

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup> : Monsieur DIE BI BEY Dominique, Inspecteur des Impôts, matricule 275 903-F, Receveur de l'Impôt Foncier d'Abobo 1, est constitué débiteur envers l'Etat de Côte d'Ivoire de la somme de soixante-cinq millions trois cent quarante-huit mille six cent quarante-trois (65 348 643) francs CFA.
- Article 2 : Un ordre de recette d'égal montant sera émis par le Directeur Général du Budget et des Finances (DGBF) à l'encontre de l'intéressé.
- Article 3 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, le Directeur Général du Budget et des Finances et l'Agent Comptable des Créances Contentieuses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 06 SEPT 2018.

Ampliations

- |                |   |
|----------------|---|
| - SG Gvt       | 1 |
| - MEF/CAB      | 1 |
| - MBPE/CAB     | 1 |
| - DGTCP        | 1 |
| - DCF          | 1 |
| - DGBF/D.SOLDE | 1 |
| - DGTCP/AJT    | 1 |
| - DGTCP/ACCC   | 1 |
| - INTERESSE    | 1 |
| - JORCI        | 1 |
| - ARCHIVES     | 1 |



**Adama KONE**